

Programme :

RECYCLAGE AUTORISATION DE CONDUITE R484

PONTS ROULANTS ET/OU PALANS

Durée : 7 heures soit 1 jour

Nombre de participants : 6 maximum

Lieu : Dans vos locaux

Délai moyen d'accessibilité à la formation : 1 mois

Formateur : Un formateur expérimenté en autorisation de conduite R484

Pré requis :

- Maîtrise du français (lu, écrit, parlé)
- Être majeur
- Être reconnu apte par la médecine du travail

Public :

Toute personne débutante ou expérimentée appelée à conduire un pont roulant et/ou un palan

Objectifs

Aptitudes visées :

- La vigilance et l'anticipation des risques liés aux opérations de levage.
- La rigueur dans l'application des consignes et procédures.
- Le sens des responsabilités dans l'utilisation d'équipements potentiellement dangereux.
- La capacité d'analyse des situations de travail (environnement, coactivité, contraintes).
- L'aptitude à travailler en coordination avec une équipe dans le respect des règles de communication.

Compétences visées :

- Reconnaître les défaillances systèmes liées à la sécurité lors l'utilisation du chariot
- Savoir effectuer la maintenance de premier niveau du matériel et des équipements utilisés
- Connaître l'attitude à avoir et à qui remonter l'information en cas d'anomalies et de difficultés rencontrées
- Connaître la réglementation et les règles techniques à l'exploitation d'un pont roulant

Moyens et méthodes pédagogiques, modalités de suivi de l'exécution

- La formation est conduite dans une salle équipée d'un vidéoprojecteur et de supports pour cours (tableau, story-board).
- un livret sera remis aux apprenants

Partie théorique :

- Comprendre les rôles et les responsabilités des différents intervenants dans l'organisation de la conduite
- Identifier les acteurs de la prévention des risques (CARSAT, médecine du travail, inspection du travail, contrôle technique)
- Connaître la réglementation afférente à la conduite des ponts roulants
- Qualité et devoir de l'utilisateur
- Vérification de l'adéquation des matériaux et des équipements selon la manutention concernée
- Les vérifications journalières obligatoires avant et après la prise de poste
- Consignes et règles d'utilisation des chariots
- Sécurité lors de la mise en charge

Partie Pratique :

- Présentation des différents types d'appareils de levage (Elingues / Cordages et chaînes / Manilles, pince et grilles / Crochets)
- Opérations de prise de poste
- Évolution à vide ou en charge dans un circuit matérialisé Marche avant/arrière
- Prise et/ou dépose d'une charge au sol
- Vérification avant départ
- Évolution en charge dans un circuit matérialisé
- Chargement et/ou déchargement d'un véhicule depuis un quai Gerbage/dégerbage en pile
- Opérations de fin de poste.

Modalités d'évaluation :

Évaluation théorique par QCM.

Évaluation formative lors de la partie pratique

Administratif :

- Il sera délivré une attestation de fin de formation
- Durée de validité 5 ans

Conditions de réussite

Les apports théoriques et pratiques sont considérés comme acquis sous réserve :

- D'avoir suivi la formation sur les 14 heures consécutives
- D'avoir obtenu un résultat satisfaisant aux QCM
- D'avoir réussi les épreuves de mise en pratique

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Prendre contact avec le centre de formation ALSA PREVENTION afin que nous puissions examiner la possibilité d'intégration et la mise en place de la formation (interprète, accès PMR, etc.)